

DÉCISION (PESC) 2022/2243 DU CONSEIL**du 14 novembre 2022****lançant la mission d'assistance militaire de l'Union européenne en soutien à l'Ukraine (EUMAM Ukraine)**

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité sur l'Union européenne, et notamment son article 42, paragraphe 4, et son article 43, paragraphe 2,

vu la décision (PESC) 2022/1968 du Conseil du 17 octobre 2022 relative à une mission d'assistance militaire de l'Union européenne en soutien à l'Ukraine (EUMAM Ukraine) ⁽¹⁾,

vu la proposition du haut représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité,

considérant ce qui suit:

- (1) Le 17 octobre 2022, le Conseil a adopté la décision (PESC) 2022/1968.
- (2) Le 8 novembre 2022, le Comité politique et de sécurité est convenu que le plan de mission de l'EUMAM Ukraine devrait être approuvé.
- (3) Conformément à la recommandation du commandant de la mission de l'Union européenne de l'EUMAM Ukraine, l'EUMAM Ukraine devrait être lancée le 15 novembre 2022,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

Article premier

Le plan de mission de l'EUMAM Ukraine est approuvé.

Article 2

L'EUMAM Ukraine est lancée le 15 novembre 2022.

Article 3

La présente décision entre en vigueur le jour de son adoption.

Fait à Bruxelles, le 14 novembre 2022.

Par le Conseil

Le président

J. BORRELL FONTELLES

⁽¹⁾ JOL 270 du 18.10.2022, p. 85.